



Contrat assistante maternelle

Par **minamar**, le **04/01/2008** à **13:03**

[Posted by 90.32.246.24 via <http://webwarper.net> This is added while posting a message to avoid misuse.

Try: <http://webwarper.net/webwarper.exe> Example of viewing:

<http://webwarper.net/www/www.experatoo.com/forum/formulaire/question1.php>]

j'ai embauché une assistante maternelle en septembre pour un contrat a temps plein (45h00 pour 52 semaines) le temps de trouver un travail. Elle n'a cependant jamais effectué ce temps de travail hebdo... mais cela ne lui en incombe en rien.... aujourd'hui j'ai un travail qui finit a 19h00 le soir et cela ne l'arrange pas; malheureusement j'ai indiqué sur le contrat : temps de travail : entre 7h00-18h00. puis je néanmoins l'obligé à travailler jusque 19h00 le mardi ??? (je n'ai pas d'autre alternative de garde ce jour là). elle ne fera jamais 45h00 effectif dans la semaine. Je lui est soumis un avenant avec moins d'heure , qu'elle a refusé. elle est dans son droit. Mais moi en tant qu'employeur , qu'elles sont mes recours??? ma fille a un an et elle aurait du mal a changer de mode garde en ce moment...